



ENGAGEMENT DE LA DIRECTION : POLITIQUE HYGIENE SECURITE ET ENVIRONNEMENT

OBJET

Conscient du fait que la sécurité et la santé des travailleurs, des sous-traitants et des intervenants externes est une culture qui doit participer à la performance de l'entreprise. PRECIOUS WOODS-CEB s'est doté de moyens, de compétences, de temps et de ressources pour garantir la sécurité et la santé des personnes opérant sur l'ensemble de ses sites.

ENGAGEMENT ET OBJECTIF

La Direction de PRECIOUS WOODS-CEB s'engage à mettre en place des actions sur chacun de ses axes à savoir :

1. EVALUATION DES RISQUES

Réaliser une évaluation des risques par poste de travail afin de prendre des mesures de préventions et de protections adéquates à travers des consignes de sécurités et de procédures sécuritaires adaptées.

2. GESTION DES PRODUITS INDUSTRIELS

Elaborer et mettre en place des consignes de gestions des produits chimiques et hydrocarbures afin de définir leur stockage, utilisation et manutention et limiter l'utilisation des produits chimiques conformément aux exigences de la normatives.

3. FORMATION ET INFORMATION

Former et instruire les travailleurs sur les thématiques et méthodes de travail permettant d'utiliser de manière correcte et en toute sécurité les installations de l'entreprise et les équipements de protection, dès leur embauche et lors des formations de recyclage.

4. COMITE HYGIENE ET SECURITE

Mettre en place et animer le comité Hygiène, Sécurité et Santé au Travail qui est un espace d'échange entre l'entreprise et les délégués du personnel dans le cadre de la prévention des risques professionnels.

5. PREVENTION MEDICALE

Assurer un service de médecine du travail, grâce à ses infirmeries, sous la supervision d'un docteur, avec les visites médicales du travail obligatoires et un suivi de la santé de ses salariés.

6. ORGANISATIONS DES SECOURS

Organiser en cas d'incident, une intervention immédiate par le biais de personnel spécifiquement formé, avec les équipements de secours adéquats.

7. GESTION ET ANALYSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Réaliser une analyse des accidents de travail et les maladies professionnelles afin d'en déterminer les causes, et de mettre en place des mesures permettant d'éviter que l'évènement ne se reproduise.

8. SUIVI ET CONTROLE DE LA POLITIQUE

Réaliser régulièrement des audits de conformité afin de vérifier le bon suivi de cette politique de préventions des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques professionnels est revue régulièrement et peut être révisée en cas de besoin.

Chaque salarié, à tous les niveaux, engage sa responsabilité afin de matérialiser la culture sécurité dans l'entreprise. Cette règle doit toujours prévaloir sur toute considération technique ou économique.

Fait à Bambio, le 4 juin 2026





PRECIOUS WOODS

Compagnie Équatoriale des Bois
B.P.2262 Libreville (Gabon)
Tel +241 73 45 79
+241 73 47 06
+241 73 78 54
Fax +241 73 87 80
ceb@preciouswoods.com

DECLARATION D'ENGAGEMENT DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

LA SOCIÉTÉ PRECIOUS WOODS - CEB EST UNE ENTREPRISE RESPONSABLE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'EXPLOITATION ET DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DES BOIS AU GABON.

Aussi, elle s'engage en matière de gestion durable des forêts et de transformation industrielle à :

1. **Mettre tout en œuvre pour se conformer aux exigences** légales nationales et internationales ratifiées par le Gabon et aux autres exigences, notamment les principes et critères du FSC® et PEFC/PAFC et les règles d'utilisation des différents logos et marques ;
2. **Assurer la traçabilité de la chaîne de production**, vendre et acheter des bois légaux et être en mesure de prouver la légalité du bois ;
3. **Respecter les droits d'usages légaux et coutumiers** des communautés riveraines à travers le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) dans toutes les étapes de concertations avec les communautés locales riveraines ;
4. **Assurer le bien-être social des travailleurs et de leurs familles** dans la Base-Vie à travers l'accès au logement décent, à la santé, à l'éducation, à l'assainissement, à l'eau potable et à des infrastructures de loisirs ;
5. **Partager les bénéfices économiques issus des forêts avec les communautés villageoises**, conformément aux dispositions légales, et appuyer, dans la mesure des moyens légaux disponibles, le développement local des communautés riveraines.
6. **Gérer de manière responsable les concessions forestières**, en mettant en œuvre les actions inscrites dans les plans d'aménagement, notamment en respectant les clauses contractuelles établies pour le développement local en protégeant les sites sensibles ou à fort potentiel écologique ;
7. **Veiller à la protection de l'environnement**, en mettant un accent sur la formation de son personnel et en utilisant des techniques et procédés nécessaires pour empêcher, réduire et maîtriser la création, l'émission ou le rejet de tous types de polluants et déchets ;
8. **Veiller à l'amélioration continue** de l'ensemble de ses opérations afin de minimiser les impacts négatifs de ses activités forestières et industrielles sur l'environnement, la santé, la sécurité et d'optimiser les impacts positifs sur le développement socio-économique ;
9. **Mener des audits rigoureux de conformité** de l'ensemble des opérations en lien avec cette politique et mesurer les progrès dans les performances environnementales, de santé, de sécurité et de gestion forestière ;
10. **Communiquer ses objectifs** à tous les niveaux et postes, de sorte que toute l'équipe et l'encadrement y participent en toute conformité, sur l'éthique professionnelle et environnementale en ce qui concerne l'image de marque de la société, la sécurité et la préservation de l'environnement ;
11. **Communiquer en toute transparence** sur sa démarche, ses impacts environnementaux, ses performances écologiques et sa responsabilité sociétales avec les différentes instances gouvernementales, les ONG et toute autre partie intéressée.

La Direction met en place les ressources humaines, les compétences spécifiques, les infrastructures organisationnelles, les ressources technologiques et financières nécessaires à la mise en œuvre.

Fait à Bambidie, le 4 juin 2026

PRECIOUS WOODS - CEB COMPAGNIE ÉQUATORIALE DES BOIS B.P. 2262 LIBREVILLE - GABON Tél : +241 011 73 45 79 +241 074 44 06 55 S.A. AU CAPITAL DE 1.539.150.000 XAF R.C.M. 2002 B 01789 NIF 790261 G	 PRECIOUS WOODS	 Le Directeur Général
--	--	--



PRECIOUS WOODS

Compagnie Equatoriale des Bois

B.P.2262 Libreville (Gabon)

Tel +241 73 45 79

+241 73 47 06

+241 73 78 54

Fax +241 73 87 80

ceb@preciouswoods.com

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

NON-USAGE DES ENGRAIS

Dans le cadre de sa politique de gestion durable des forêts et conformément à ses engagements en matière de préservation de la biodiversité, de protection des écosystèmes forestiers, et de respect des exigences en matière de certification forestière, la Direction Générale de Precious Woods-CEB réaffirme son engagement en faveur de pratiques sylvicoles responsables et respectueuses de l'environnement.

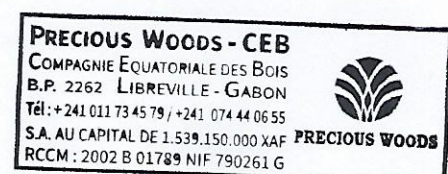
À ce titre, la Direction Générale précise que la société Precious Woods-CEB n'utilise aucun engrais chimique ou synthétique et s'engage à ne pas recourir à l'utilisation d'engrais dans ses activités forestières, notamment dans ses programmes de reboisement et de réhabilitation des sites dégradés au sein des unités de gestion forestière dont elle a la charge, afin de garantir la conservation de la diversité biologique, l'intégrité des écosystèmes naturels ainsi que la conformité aux principes de gestion durable appliqués par l'entreprise.

Les salariés des services concernés sont tenus, dans le cadre de leurs responsabilités, d'appliquer et de respecter ces dispositions.

Fait à Libreville le 02/03/2026

Le Directeur Général

Nicolas ZÜRCHER





PRECIOUS WOODS

Compagnie Equatoriale des Bois

B.P.2262 Libreville (Gabon)

Tel +241 73 45 79

+241 73 47 06

+241 73 78 54

Fax +241 73 87 80

ceb@preciouswoods.com

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

NON-USAGE DES ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES (OGM)

Dans le cadre de sa politique de gestion durable des forêts et conformément à ses engagements en matière de préservation de la biodiversité, de protection des écosystèmes forestiers, et de respect des exigences en matière de certification forestière, la Direction Générale de Precious Woods-CEB réaffirme son engagement en faveur de pratiques sylvicoles responsables et respectueuses de l'environnement.

À ce titre, la Direction Générale précise que la société Precious Woods-CEB n'utilise aucun organisme génétiquement modifié (OGM) et s'engage à ne pas recourir à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans ses activités forestières, notamment dans ses programmes de reboisement et de réhabilitation des sites dégradés au sein des unités de gestion forestière dont elle a la charge, afin de garantir la conservation de la diversité biologique, l'intégrité des écosystèmes naturels ainsi que la conformité aux principes de gestion durable appliqués par l'entreprise.

Les salariés des services concernés sont tenus, dans le cadre de leurs responsabilités, d'appliquer et de respecter ces dispositions.

Fait à Libreville le 02/03/2026

Le Directeur Général





POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

PRÉAMBULE

Soucieux du respect des dispositions légales et conscient de l'impact négatif que peut avoir la corruption sur son image de marque et sa réputation, Precious Woods – CEB s'engage à respecter des règles d'éthique de conduite des affaires et à appliquer une tolérance zéro à la corruption.

1. VALEURS FONDAMENTALES

Les valeurs de Precious Woods – CEB sont basées sur la responsabilité, la durabilité, l'intégrité, la loyauté, la conformité, la transparence, l'absence de représailles et enfin le respect de la loi et l'engagement contre toute forme de corruption, publique ou privée, active ou passive.

2. MISSION

Precious Woods – CEB souhaite protéger ses collaborateurs et sa réputation en appliquant cette politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, publique ou privée, active ou passive.

3. VISION

Precious Woods – CEB entend poursuivre sa croissance et à viser l'excellence, non seulement vis-à-vis du service rendu par l'intermédiaire des produits mis à disposition des clients, mais aussi dans la façon de travailler et d'obtenir des résultats. C'est précisément le rôle de cette politique dont l'objectif est de rappeler succinctement aux collaborateurs et aux parties prenantes, les risques encourus en cas de corruption.

4. ENGAGEMENT

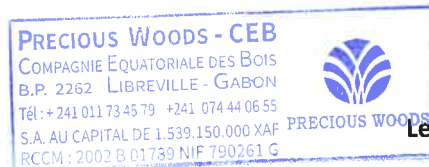
Par cette politique, la Direction de Precious Woods – CEB s'engage et engage ses parties prenantes internes et externes à ne pas user ou recevoir de :

- Pots-de-vin dans le secteur public ou privé ;
- Ristournes et fausses commissions ;
- Contributions politiques ;
- Dons de charités et avantages sociaux à des communautés au nom de la société sans avoir obtenu au préalable l'approbation interne afin d'octroyer un tel don conformément aux procédures prescrites par la société.
- Embauche de fonctionnaires (sauf en cas de stricte nécessité et en toute transparence et conformité avec la loi) ;
- Présents et divertissements à un niveau qui pourrait être perçu comme créant un engagement ou une obligation de la part du bénéficiaire ou qui pourrait influencer une décision de sa part.

5. RESPECT DE LA LOI

Le respect de cette politique par les dirigeants, les employés, les sous-traitants, les administratifs et toutes les autres parties prenantes internes et externes se fait partout et en tout temps dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur dans le pays où se mène l'activité pour le compte de PW-CEB.

Fait à Bambidie, le 4 juin 2026



Le Directeur Général



PRECIOUS WOODS

Compagnie Équatoriale des Bois
B.P.2262 Libreville (Gabon)
Tel +241 73 45 79
+241 73 47 06
+241 73 78 54
Fax +241 73 87 80
ceb@preciouswoods.com

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ET DE SEPARATION DES FLUX EN GRUMES DE PRECIOUS WOODS – CEB

Nous Precious Woods – CEB, entreprise forestière et industrielle, situé à Bambidie, avons obtenu la certification FSC chaine de contrôle en janvier 2010 pour la conformité de notre système de traçabilité avec les exigences du FSC® et PEFC.

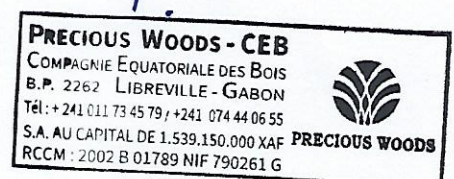
Nous nous engageons à n'utiliser que des grumes dont l'origine est attestée par des documents légaux conformes et à exclure les grumes provenant des exploitations illégales ou controversées.

Dans ce but, nous mettons en œuvre un système de séparation physique des flux d'approvisionnement en grumes certifiées et sans Label et un Système de Diligence Raisonnée afin d'apporter une garanti sur l'origine de la matière première et limiter le risque de mélange de matière illégale ou controversée. La documentation y afférente sera tenu à jour et mise à la disposition des pouvoirs publics, des clients et des auditeurs.

Cette déclaration constitue un engagement de notre entreprise au respect des exigences d'approvisionnement en grumes dans la chaine de contrôle du FSC et PEFC, afin de donner confiance à nos clients.

Fait à Bambidie, le 05 mars 2026

Le Directeur Général





PRECIOUS WOODS

Compagnie Équatoriale des Bois
B.P.2262 Libreville (Gabon)
Tel +241 73 45 79
+241 73 47 06
+241 73 78 54
Fax +241 73 87 80
ceb@preciouswoods.com

POLITIQUE D'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Precious Woods – CEB s'engage à limiter au maximum l'utilisation des pesticides par tous les moyens possibles comme l'IPM, des actions de silvicultures alternatives ou la lutte biologique. L'entreprise s'interdit l'utilisation de pesticides contenant des Polluants Organiques Persistants (POP) listés par la Convention de Stockholm.

Il est également interdit l'utilisation de pesticides de type 1A (extrêmement dangereux) et 1B (hautement dangereux) qui sont des substances actives classées par l'OMS en fonction de leur toxicité aiguë et d'autres pesticides hautement toxiques identifiées dans les textes légaux et réglementaires, sauf si aucune autre alternative viable n'est disponible. En cas de force majeure, en absence d'autre alternative technique et sur la base d'un justificatif détaillé, ces produits peuvent être utilisés après en avoir informé l'Organisme de Certification.

Chez Precious Woods – CEB, une procédure conforme à ces exigences doit être élaborée et respectée.

Un suivi des quantités utilisées et des sites où les produits ont été utilisés doit être mis en œuvre.

Les fertilisants ne doivent pas être utilisés à la place de mesures de gestion des sols appropriées et doivent être appliqués de manière contrôlée en vue de minimiser les impacts sur l'environnement.

Cette déclaration constitue un engagement de notre entreprise au respect des exigences d'approvisionnement en grumes dans la chaîne de contrôle FSC et PAFC/PEFC, afin de donner confiance à nos clients.

Fait à Bambio, le 4 juin 2026





PRECIOUS WOODS

Compagnie Équatoriale des Bois
B.P.2262 Libreville (Gabon)
Tel +241 73 45 79
+241 73 47 06
+241 73 78 54
Fax +241 73 87 80
ceb@preciouswoods.com

POLITIQUE HOMME/FEMME, HARCELEMENT SEXUEL, DISCRIMINATION ET STIGMATISATION SEXUELLE

Dans une démarche de responsabilité et conformément à la législation nationale ainsi que les exigences des standards de certification forestière, Precious Woods – CEB s'engage à promouvoir l'égalité homme-femme, la lutte contre le harcèlement sexuel, la discrimination et la stigmatisation sexuelle.

En mettant en place cette politique, la société Precious Woods – CEB compte :

1. Mettre en place des systèmes pour promouvoir l'égalité homme-femme et lutter contre la discrimination sexuelle dans les pratiques d'embauche, l'évolution des carrières, l'accès à la formation, l'attribution de contrats, les processus de concertation et les activités de gestion ;
2. Ouvrir des postes aux hommes et aux femmes aux mêmes conditions, encourager la participation active des femmes à tous les niveaux hiérarchiques afin d'augmenter l'employabilité des femmes dans des domaines/secteurs supposés être réservés aux hommes ;
3. Intégrer aux formations et aux programmes de santé et sécurité (au même titre que les emplois occupés habituellement par des hommes) les emplois occupés habituellement par des femmes ;
4. Donner à travail égal, un salaire égal aux femmes et aux hommes ;
5. Payer directement les femmes selon des méthodes choisies d'un commun accord afin d'assurer qu'elles reçoivent bien leur salaire ;
6. Respecter la durée du congé de maternité qui est de 14 semaines consécutives au moins, dont 6 semaines avant et 8 semaines après la daté présumée de l'accouchement (conformément à la législation nationale en vigueur) ;
7. S'assurer que les femmes bénéficient des heures d'allaitement conformément au Code du travail ;
8. S'assurer que les hommes bénéficient des congés de paternité conformément aux dispositions légales ;
9. Organiser les réunions, les comités de gestion et les forums décisionnels de façon que les femmes et les hommes y participent activement ;
10. Concevoir et mettre en place des mécanismes efficaces pour signaler et traiter en toute confidentialité les cas de harcèlement sexuel et de discriminations fondés sur le sexe, le statut marital, le statut sérologique, le rôle parental ou l'orientation sexuelle ;

La présente politique est évaluée annuellement et peut être révisée en cas de besoin.

Fait à Bambidie, le 04 juin 2026





PRECIOUS WOODS

Compagnie Équatoriale des Bois
B.P.2262 Libreville (Gabon)
Tel +241 73 45 79
+241 73 47 06
+241 73 78 54
Fax +241 73 87 80
ceb@preciouswoods.com

POLITIQUE « JEUNES »

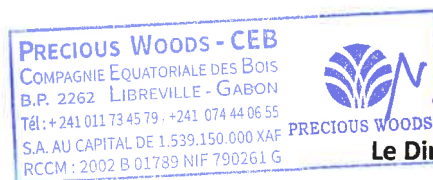
LA SOCIETE PRECIOUS WOODS – CEB EST UNE ENTREPRISE RESPONSABLE EN MATIERE D'AMENAGEMENT, D'EXPLOITATION ET DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DES BOIS AU GABON.

PRECIOUS WOODS – CEB s'engage en matière de formation et de recrutement des jeunes de plus de 18 ans et/ou plus de 25 ans à :

1. Donner la possibilité aux jeunes Gabonais d'avoir un premier contact avec le monde de l'entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur, grâce à des stages de vacances, académiques ou professionnels ;
2. Se rapprocher des représentants des communautés riveraines afin de recenser régulièrement les candidatures des jeunes de leur périmètre pour enrichir son vivier de candidats ;
3. Recruter en priorité les jeunes des villages riverains suivant le principe : « à compétences égales, recrutement local ».

De manière générale, la volonté de PRECIOUS WOODS - CEB est d'aider les jeunes générations riveraines au Gabon à obtenir des outils nécessaires à leur intégration dans la vie professionnelle.

Fait à Bambidie, le 4 juin 2026



Le Directeur Général



POLITIQUE DE SECURITE ROUTIERE

Dans une démarche de responsabilité et conformément à la législation en matière de sécurité routière au Gabon, la société Precious Woods - CEB met à la disposition de ses parties prenantes internes et externes une politique de sécurité routière.

Par cette politique, la Direction Générale de PW-CEB s'engage à réduire les accidents de la route et leurs conséquences sur la santé et la sécurité des personnes, sur le matériel et les biens publics, sur l'intégrité de l'environnement et sur l'image de marque de l'entreprise.

En mettant en place cette politique, la société Precious Woods-CEB compte :

1. Agir sur les hommes à travers la formation, la sensibilisation, et la mise en place des mesures coercitives en :

- Rendant obligatoire la formation et la sensibilisation en conduite défensive ;
- Instaurant des contrôles inopinés d'alcool et drogue au volant ;
- Instaurant des quarts d'heures sécurité avec les chauffeurs ;
- Formant l'ensemble des chauffeurs en premiers secours et en lutte incendie.

2. Analyser et diagnostiquer systématiquement chaque accident et incident de la route

À chaque accident ou incident, le service HSE doit réaliser des investigations afin d'en trouver les causes et proposer des actions correctives qui seront communiquées lors des réunions mensuelles avec le personnel et/ou intégrées dans la présente politique.

3. Contrôler et mettre en conformité le matériel de transport à travers :

- La mise en place d'un contrôle trimestriel de l'ensemble des organes et des éléments de sécurité du matériel roulant, l'émission d'un rapport de constat et le cas échéant, la mise en conformité par le service de maintenance ;
- La mise en place d'autocollants réglementant le transport et relatifs aux infractions routières sur tous les véhicules CEB ;
- Vérification de la conformité des pièces afférentes à la circulation de l'ensemble des véhicules.

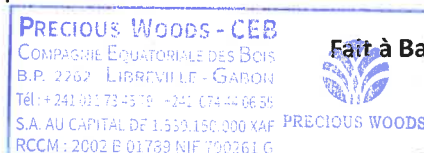
4. Mettre en place des outils de suivi du matériel de transport à travers :

- Le tracking des véhicules pour le suivi des missions, des mouvements de véhicules, et le respect des limitations de vitesse ;
- La mise en place des règles d'utilisation des véhicules.

5. Agir sur l'environnement, notamment en :

- Améliorant la visibilité sur la route lors de la réhabilitation et l'entretien périodique des routes ;
- Renouvelant et rafraîchissant la signalisation routière et en s'assurant du respect des consignes par les usagers.

La Direction met en place les ressources humaines, les compétences spécifiques, les infrastructures organisationnelles, les ressources technologiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.



Fait à Bambidie, le 4 juin 2026


Le Directeur Général